

ANNEXE F – Estimation des bénéfices économiques pour la région

1. Volet construction des installations

Le projet Hydro-Canyon Saint-Joachim assurera des retombées économiques importantes tant à la région administrative de Saint-Joachim que de La Côte-de-Beaupré. La construction de la mini-centrale hydroélectrique et des aménagements connexes nécessitera une participation significative d'entreprises québécoises, particulièrement celles à proximité du site.

Le promoteur évalue que les retombées économiques locales engendrées par la phase de développement du projet seront de l'ordre de 2 600 000 \$. Ces retombées seront échelonnées entre décembre 2009 et le début de la construction du projet, prévue pour mai 2012.

Lors de la construction du projet, le promoteur évalue que les retombées économiques locales engendrées par la construction du projet seront de l'ordre de 31 000 000 \$ sur un coût direct de construction évalué à 45 000 000 \$. Cet estimé ne tient pas compte des coûts associés à l'interconnexion du projet qui seront défrayés par Hydro-Québec TransÉnergie.

En tant que gestionnaire de la construction du projet, AXOR s'est engagé à maximiser l'utilisation de matériaux et équipements fabriqués par des entreprises québécoises lors de la construction de la centrale hydroélectrique. La proportion des produits québécois qui seront utilisés dans la réalisation de ce projet est évaluée à plus de 75% (turbines et alternateurs proviennent de l'extérieur du Québec).

De plus, AXOR s'est engagé à respecter qu'un minimum de :

- 70 % de la main-d'œuvre affectée à la construction du projet provienne de la région de la Côte-de-Beaupré;
- 65 % des contrats associés à la construction du projet, en excluant les coûts associés aux turbines et alternateurs, soient attribués à des entreprises provenant de la région de la Côte-de-Beaupré.

Pour le recrutement de la main-d'œuvre employée à l'exécution du contrat, les sous-traitants devront, en fonction de la disponibilité et de la spécialité, faire appel à la main d'œuvre locale et, compte tenu des qualifications requises, accorder aux candidats une préférence selon l'ordre suivant :

- Personnes domiciliées dans la région immédiate des travaux;
- Personnes domiciliées dans la région administrative de la Côte-de-Beaupré;
- Personnes domiciliées dans la province du Québec.

La construction de la centrale est planifiée sur 19 mois de travaux à partir de mai 2012 jusqu'en novembre 2013. Une moyenne de 30 ouvriers (avec pointes au dessus de 65 ouvriers) seront présents sur le chantier durant cette période. Bien que la majeure

partie de ceux-ci soit des résidents locaux, les autres travailleurs apporteront un effet économique supplémentaire significatif.

2. Volet exploitation des installations

Conformément au protocole d'entente conclu suite à l'appel de candidature, la municipalité de Saint-Joachim et la MRC de La Côte-de-Beaupré recevront une redevance annuelle garantie correspondant à 6% des revenus bruts de facturation à Hydro-Québec.

Considérant une puissance installée de 23,2 MW, un taux d'achat de 75\$/MWh en \$2010, un taux d'indexation de 2,5% et une production annuelle moyenne évaluée à 81 700 MWh, la municipalité de Saint-Joachim et la MRC de La Côte-de-Beaupré recevront en moyenne 518 000 \$ par an au courant des 20 prochaines années, pour un total cumulatif de 10,4 millions de dollars.

Redevance estimées pour la Municipalité de Saint-Joachim et la MRC La Côte-de-Beaupré basées sur une puissance installée de 23,2 MW

Année	Redevance (\$)	Cumulatif (\$)
1	406 000	406 000
2	416 000	822 000
3	426 000	1 248 000
4	437 000	1 685 000
5	448 000	2 133 000
6	459 000	2 592 000
7	471 000	3 063 000
8	482 000	3 545 000
9	494 000	4 039 000
10	507 000	4 546 000
11	519 000	5 065 000
12	532 000	5 597 000
13	546 000	6 143 000
14	559 000	6 702 000
15	573 000	7 275 000
16	588 000	7 863 000
17	602 000	8 465 000
18	617 000	9 082 000
19	633 000	9 715 000
20	649 000	10 364 000
Moyenne	518 000	



De plus, l'exploitation du site requerra deux opérateurs pour opérer la centrale. Ces derniers devront être disponibles en tout temps et habiter à proximité de la centrale. Il s'agira d'un emploi à temps plein (opérateur principal) et d'un emploi à temps partiel (opérateur de soutien). La formation des opérateurs sera assurée par la division énergie d'AXOR avant la mise en route de la centrale.

De plus, de nombreux emplois liés à l'entretien du site se développeront au courant des prochaines années. La compétence locale sera ainsi mise à contribution. À ces emplois s'ajouteront l'entretien des routes ainsi que la maintenance mécanique et électrique directement attribuable au développement du projet Hydro-Canyon. Il est évalué que l'exploitation et l'entretien du site injectera en moyenne 670 000 \$ par an dans l'économie locale en excluant la redevances retournée à la communauté.

Le promoteur évalue que les retombées économiques locales engendrées par l'exploitation du projet seront de l'ordre de 23 800 000 \$ pour les 20 premières années d'exploitation du projet.

De plus, l'exploitation du site requerra le paiement de redevances statutaires sur l'eau, de redevances contractuelles, de la TSP et d'impôt provincial. Ces sommes, retournées au gouvernement du Québec, sont évaluées en moyenne à 645 000 \$ par année soit un total de 12 900 000 \$ pour les 20 premières années d'exploitation.

3. Total des retombées économiques locales

Le promoteur évalue les retombées économiques locales engendrées par la construction et l'exploitation du projet Hydro-Canyon Saint-Joachim à 57,4 millions de dollars, soit :

- 33 600 000 \$ lors de la construction du projet;
- 23 800 000 \$ lors des 20 premières années d'exploitation du projet.